

avait apporté le consulat dans sa maison, le second ne trouva que le refus de cette dignité dans l'habitation qu'il avait si fort augmentée, et il ne retira de son luxe que la honte et la ruine, *ignominiam etiam calamitatem* (1).

Ce chapitre fournit à Cicéron l'occasion d'examiner quelles sont les règles morales à apporter dans l'ornementation des constructions, et il le termine par ces excellentes paroles : *præstantissimum est appetitum obtemperare rationi*. « On doit surtout « soumettre l'ambition à l'autorité de la raison. »

Je ne saurais dire à quoi fait allusion l'inscription que je viens de rapporter ; mais il serait possible que sa mise au jour en amena l'explication. Quant à la maison, elle me paraît remonter aux règnes d'Henri IV ou de Louis XIII. L'imposte de la porte d'allée se compose d'un C et d'un B entrelacés, et ces lettres pourront peut-être mettre sur la voie de la découverte du nom de l'ancien constructeur ou propriétaire.

Plusieurs constructions voisines datent de la même époque. Le quartier, dont fait partie la rue Saint-Marcel, séparé de la ville par les fossés des Terreaux, était connu sous le nom de Bourg de Saint-Vincent. En 1512, il avait été question de le démolir pour y établir une ligne de fortifications. Mais sur les remontrances du Consulat, aidé de Jean Perréal, valet de chambre du roi, il fut décidé que les remparts seraient transportés au sommet de la colline de Saint-Sébastien, aujourd'hui la Croix-Rousse. Les fossés des Terreaux furent ensuite comblés, et le bourg de Saint-Vincent devenu, à la fin du XVI^e siècle, un quartier de la ville, dut prendre alors une certaine importance relative. Ce fut probablement par cette raison que nous y rencontrons de nombreuses maisons des XVI^e et XVII^e siècles.

Le n^o 24, qui joint au levant la maison dont je viens de donner l'inscription, se rapprocherait un peu plus du style de la renaissance. Je citerai encore très-près de là, à l'entrée de la montée

(1) Ce Scæurus, fils du prince du sénat, Emilius Scæurus, fut accusé de concussion après sa préture de Sardaigne, et, pour se soustraire au mépris de ses concitoyens, il se condamna lui-même au bannissement.